



Fédération des syndicats de travailleurs du rail

17 boulevard de la libération – 93200 – Saint Denis

Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67

federation-sudrail@wanadoo.fr

www.sudrail.org

Union  
syndicale  
**Solidaires**

## La meilleure façon de mettre fin aux occupations des voies SNCF, c'est d'abroger le CPE et le CNE !

*Depuis plusieurs jours, gouvernement et patrons de la SNCF dénoncent et répriment de plus en plus violemment les manifestant-e-s qui, symboliquement, bloquent le trafic ferroviaire dans de nombreuses gares du pays.*

Les cheminot-e-s sont les premiers concerné-e-s par les conséquences de ces actions. Nous connaissons toutes les difficultés liées à ce type de situation. Bien souvent, la direction a été en dessous de tout, laissant les cheminot-e-s se débrouiller comme ils le pouvaient. Une fois de plus, l'expérience, la maîtrise professionnelle ont permis de répondre, là où les postures idéologiques de la direction ne sont d'aucune efficacité !

La direction SNCF n'est pas la première responsable de cette situation. C'est le gouvernement qui doit retirer sa loi sur la précarité ! Mais les patrons de la SNCF ne sont pas innocents : eux aussi, précarisent de plus en plus l'emploi !

**Ces occupations de voies s'inscrivent dans un processus d'actions visant à montrer que la résistance continue, malgré le blocage du pouvoir. Pour y mettre un terme, il suffit d'abroger la loi sur la précarité.**

**Au contraire, le pouvoir fait le choix de la répression et de la violence. Des dizaines de manifestant-e-s, essentiellement des jeunes, écotent de très lourdes peines lors de comparutions immédiates où « la justice » est bien absente !**

Depuis le 18 mars et les charges policières Place de la Nation, note camarade Cyril de SUD PTT est toujours dans le coma. Hier, notamment à Toulouse, les étudiant-e-s et lycéen-ne-s ont été délogé-e-s des voies avec une grande violence, matraqué-e-s par des policiers en civil : plusieurs jeunes souffrent de traumatisme crânien.

Le gouvernement souhaite avoir encore plus les mains libres. Le député UMP Raoult a déposé le 29 mars une proposition de loi visant à rétablir la loi « anti-casseurs » instituée par le sinistre Marcellin après 1968, et abrogée depuis un quart de siècle. **Il s'agit de légaliser la répression tout azimuts lors des manifestations, de criminaliser les organisateurs de celles-ci dès lors qu'auront été fomentés quelques incidents en marge ...**

**La fédération SUD-Rail réitère son soutien au mouvement des lycéen-ne-s et des étudiants, et sa participation pleine et entière à la lutte d'ensemble contre le CPE, le CNE, la précarité. La fédération SUD-Rail appelle à renforcer les liens entre organisations syndicales de salarié-e-s et celles de la jeunesse.**

Extraits de la proposition de loi : l'actuelle agitation souvent violente au sein du monde lycéen et étudiant nous montrent à quel point la violence semble se banaliser et devenir un moyen normal d'expression. La loi du 8 juin 1970 abrogée en 1981 permettait de lutter efficacement contre ces formes de délinquance collective. Or, nous sommes aujourd'hui démunis face à de telles situations. Il devient urgent de pouvoir sanctionner ces troubles et permettre le maintien de l'ordre au sein de nos villes ... « Toute personne qui se sera introduite dans un lieu affecté à un service public de caractère administratif, scientifique ou culturel ou s'y sera maintenu irrégulièrement et volontairement après avoir été informé par l'autorité responsable ou son représentant du caractère irrégulier de sa présence sera punie d'une peine de six mois à un an de prison ». « Les instigateurs et les organisateurs de ce rassemblement qui n'auront pas donné l'ordre de dislocation dès qu'ils auront eu connaissance de ces violences ou voies de fait, destructions ou dégradations d'une peine de six mois à un an de prison »